

Syndrome du bébé secoué : 20 à 30 cas chaque année

20 % des petites victimes succombent

Un parent épuisé, un bébé qui ne cesse de pleurer et un drame qui peut rapidement arriver. Attraper son nourrisson et le secouer pour qu'il se calme peut avoir de très graves conséquences. Ce geste peut entraîner la mort ou un handicap. Si aucun chiffre officiel n'existe, les experts de la petite enfance et du monde médical estiment qu'une vingtaine de bébés en sont victimes chaque année.

Ce sont de tragiques faits divers qui font régulièrement la Une de vos quotidiens. En novembre dernier, on apprenait qu'un petit garçon d'Ingelmunster âgé d'un an était décédé des suites du syndrome du bébé secoué.

En décembre, le tribunal correctionnel de Namur a condamné un Andennais âgé de 19 ans à quatre mois de prison ferme car il a secoué très fort son enfant.

DES CHIFFRES SOUS-ESTIMÉS
Si aucune statistique officielle n'existe en la matière, les scientifiques estiment que, chaque année, entre 20

et 30 bébés subiraient de tels actes en Belgique.

« Il y a eu 3 bébés secoués sur les 1.433 prises en charge clôturées en 2017 par SOS Enfants. En 2016, ils étaient 8 sur 1.443. Il n'y a pas de chiffre d'incidence en Belgique mais une étude estime que la fréquence de ce syndrome est difficile à préci-

ser et vraisemblablement sous-estimée. Elle affirme que, dans la plupart des pays occidentaux, le taux annuel varie de 11 à 24 cas pour 100.000 enfants de moins d'un an, soit 20 à 30 nouveaux cas par an en Belgique », nous confie Guillaume Goffin, porte-parole de l'Office de Naissance et de l'Enfance (ONE).

« Ce sont également les chiffres

« L'étude affirme que, dans la plupart des pays occidentaux, le taux annuel varie de 11 à 24 cas pour 100.000 enfants de

moins d'un an »

Guillaume Goffin
Porte-parole ONE

estimés par les urgentistes dans notre pays. Concrètement, le syndrome du bébé secoué se caractérise par un nourrisson tenu par le tronc, les épaules ou les extrémités et secoué violemment. Un acte pas anodin puisque le cerveau de l'enfant voyage dans la boîte crânienne d'avant en arrière. Chaque mouvement équivaut à un violent coup de fouet. Les vaisseaux sanguins autour du cerveau se déchirent, saignent et entraînent des lésions cérébrales », nous confie un médecin urgentiste préférant rester anonyme.

10 % D'ACTES INTENTIONNELS

« On estime que 20 % des petites victimes en meurent, que plus de 50 % d'entre elles gardent un handicap sur le long terme et que plus de 30 % présentent des séquelles à court terme. C'est pourquoi il

est essentiel d'appeler directement les secours si on est l'auteur ou le témoin d'un tel acte. Plus on attend, plus les séquelles peuvent devenir graves et irréversibles », conclut-il. Ce geste est souvent commis par un proche de l'enfant. Dans 10 % des cas, il est intentionnel.

« C'est difficile à concevoir, mais la maltraitance envers un nourrisson est le plus souvent un acte commis par un parent épuisé, débordé, harassé, à l'encontre de celui qu'il aime plus que tout, mais qui cristallise toute sa fatigue, ses angoisses et son énervement.

Oui, un bébé qui pleure sans répit peut user le plus aimant des adultes et lorsque le parent veut faire mieux, trop, assurer seul et

rechigne à demander de l'aide, il peut se retrouver à bout de nerfs et finir par commettre l'acte irréparable », détaille l'ONE dans ces capsules vidéo « Air de famille ». « Il ne faut donc pas hésiter à demander de l'aide en cas de surmenage. » ●

ALISON VERLAET